

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - CREATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE VINGT SEPT MARS,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le lundi 23 mars 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Nicolas PONCHEL**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
Mme SAIDI, M. FLAMENT, Mme MONTEL,
M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
M. ZAMBUJO, Mme MARTIN, M. LAIGLE
Mme GUINET, M. EDOUARD, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, M. GOBINET, Mme SEHL,
Mme GUERIN, M. MARTINVALET, Mme PINHEIRO,
M. CALVIAC Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI,
Mme DE SOUSA, M. JAMET, Mme HELT, M. PORTIER,
Mme CAPBLANC, M. BOISCO, M. LASSOUED,
Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FRITIS	à	Mme SAIDI
M. FLEURY	à	M. PONCHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

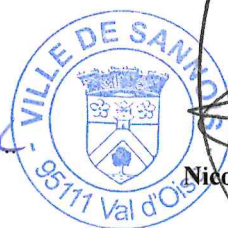
Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 31 mars 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260322 - DL2026 - 15

Publiée le 19 avril 2026



LE MAIRE

Nicolas PONCHEL

30 MARS 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/15 du 27 mars 2026

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - CREATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21, L 2121-21 et notamment ses articles L 2122-1, L 2122-2,

Vu le résultat des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 27 mars 2026,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 10 Adjoints.

Après en avoir délibéré,

Votes Pour : 25
Votes Contre : 0
Abstentions : 10

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la création de 6 postes d'Adjoints au Maire pour la durée du présent mandat.

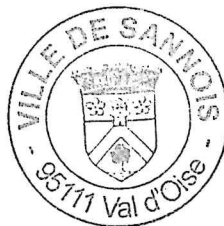
Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Laetitia MARTIN